



Bulletin de liaison CGT des salariés du Notariat

Cher-e-s collègues,
Cher-e-s camarades,
Cher-e-s ami-e-s,

Si certains d'entre vous ont récemment franchi le pas de se syndiquer à la CGT Notariat, ce n'est pas encore le cas de la plupart des salariés de notre branche.

Mais ne pas appartenir à un syndicat, ne pas appartenir au même syndicat, est-ce une raison suffisante pour ne pas travailler ensemble?

Faut-il réclamer de chacun qu'il se syndique pour se tendre la main?

Évidemment non !

Notre premier point commun, et il est fondamental, est que nous soyons toutes et tous des salariés (actifs, retraités ou chômeurs), et des salariés du notariat en particulier.

Depuis novembre 2008, il y a eu plus de 2.000 suppressions de postes dans le notariat qui compte environ 49.000 salariés actifs.

Rien qu'au premier trimestre 2009, on a dénombré plus de 700 licenciements secs.

Les prévisions de nombreux syndicats du notariat pour la période septembre 2009/septembre 2010 sont alarmantes.

On pourrait voir la disparition de plusieurs autres milliers de postes salariés.

Sans parler des réductions d'horaire et de salaires, du chômage partiel, de retraite anticipée, des "départs négociés" dont, par définition on ignore tout puisqu'ils ne font l'objet d'aucune publicité s'ils ne sont pas contestés...

"C'est la crise" nous dit-on.

Mais la crise a bon dos et quand on voit le train de vie de nos patrons, qui, en général, lui, n'a pas baissé d'un iota, on voit bien que ce n'est pas la crise pour tout le monde.

Par ailleurs, MM. Hortefeux, Fillon et Sarkozy sont en train de nous avertir que l'âge de la retraite pour le régime général pourrait être repoussé à 67 ans !

Que croyez-vous qu'il va arriver à un des derniers régimes spéciaux existants en France, à savoir celui du notariat, la CRPCEN?

Les salariés du notariat, syndiqués ou non, CGT ou non, doivent impérativement s'unir, et s'organiser, dès maintenant, dans des "comités départementaux de lutte et de soutien".

Ces comités sont l'occasion pour les salariés qui seraient déjà licenciés de surtout ne pas rester seul-e-s dans leur coin, mais également, pour celles et ceux en prise avec des conflits sur leurs lieux de travail (réductions d'heures et de salaire imposées, chômage partiel, accroissement sans contrepartie de la productivité, etc.) de partager leurs expériences, de se donner du cœur à l'ouvrage et surtout de mettre au point ensemble des stratégies de lutte plus efficaces.

Le patronat est bien organisé, lui !

Entre Chambres départementales, Conseil supérieur du notariat, syndicat des notaires etc. il a de quoi faire.

Et nous, employés, nous avons quoi ?

Rien du tout ou presque, hormis des syndicats en général embryonnaires dans le notariat.

C'est pour cela que nous devons constituer les comités de base.

Cette crise n'est pas la nôtre, elle est au premier chef celle de nos patrons, qui ont largement participé à la spéculation immobilière mondiale - nous ne la paierons pas et en tout cas, certainement pas seuls !

Il y a des moyens pour sauver nos emplois.

Il y a des moyens pour sauver les régimes de retraite en France.

Et ces moyens sont simples - dans le notariat notamment : augmenter les "cotisations patronales" (elles sont plus basses que dans le régime général !), embaucher au lieu de licencier (et oui plus de salariés égal plus de cotisants), augmenter les salaires (et oui, là encore, des salaires plus élevés égal des prélèvements plus importants)...

Imaginez que cette fois le marché du travail dans le notariat ne se réforme pas, imaginez que les emplois et avantages sociaux perdus ne reviennent pas, imaginez que vous restiez chômeurs, dans les conditions actuelles qui sont désormais celles du chômage...

Imaginez qu'on vous jette à la poubelle comme un vieux Kleenex, qu'on vous serre la ceinture, contraint et forcé, de deux ou trois crans supplémentaires, et tout ça pourquoi dites moi ?

Subir, se taire, accepter des choses qui nous révoltent et qui nous font mal, vivre dans l'angoisse permanente, compter ses sous tous les jours, voir que la fin du mois commence de plus en plus tôt, avoir peur pour sa retraite après 30 ans de bons et loyaux services, être obligé de taire ses idées, son engagement syndical sur son lieu de travail...

Tout cela vous n'êtes pas obligés de l'accepter toujours, et vous n'êtes pas obligés de vous taire. Ce n'est pas obligé de durer tout le temps, et oui, on peut vivre autrement.

Contactez nous pour savoir comment créer ou participer à un "comité départemental d'action et de soutien des salariés du notariat".

Nous vous aiderons à vous organiser sans vous poser de question et sans rien exiger de vous en échange.

Pour créer ou intégrer un comité départemental d'action :

- Pour Paris/IDF : appeler le 01.42.33.83.47 ou écrire à cgt.ul1.et.ul2@wanadoo.fr (Première réunion prévue à République avant le 14 juillet)
- Pour les autres départements: appeler le 01 48 18 84 34 ou écrire à fsetud@cgt.fr

